

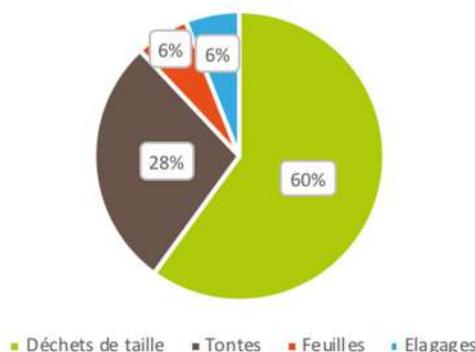
Déchets verts et collectivités : comment les limiter et les valoriser ?

Les biodéchets, déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Le terme biodéchet regroupe les résidus issus de ressources organiques (animales ou végétales) qui peuvent être dégradés par des micro-organismes. Ces composés biodégradables peuvent être classés en différentes catégories :

- **Les biodéchets verts** de cuisine ou de jardin : épluchures, pain, résidus de taille, de tonte, etc.
- **Les biodéchets comprenant des sous-produits animaux** (déchets alimentaires)
- **Les biodéchets conditionnés et leurs emballages** (essuie-tout, mouchoir en papier)
- **Les biodéchets liquides** (huiles alimentaires usagées, déchets gras, etc.)

Les biodéchets représentent un tiers des déchets non recyclés. S'il est possible d'agir sur le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets verts, notamment issus de l'entretien des espaces verts permet aussi de réduire l'impact pour l'environnement. D'après les estimations, les gisements bruts des déchets verts en France représentent plus de 61 millions de tonnes réparties de la façon suivante :



En Région Grand Est, les quantités de déchets verts produits sont évaluées entre 50 et 150 kg/ha. Ces données concernent à la fois les ménages, les collectivités et administrations, les entreprises et les prestataires de service. Pour limiter leur quantité et les valoriser, il est possible d'agir. Voici un panorama de quelques actions envisageables.

La valorisation des déchets verts dans les collectivités : Pourquoi ? Comment ?



Mis en décharge, les déchets verts sont soumis à la fermentation favorisant l'émission de méthane et par conséquent de gaz à effet de serre (GES). S'ils passent par la voie de l'incinération, ils sont à l'origine d'un autre GES : CO₂. En revanche, leur valorisation peut permettre de répondre en partie aux problématiques d'appauvrissement du sol par retour de la matière organique vers le substrat mais aussi faire l'objet d'une valorisation énergétique (méthanisation).

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Avant d'envisager la valorisation des déchets verts, il semble primordial de mener une réflexion sur la réduction du volume produit. **Raisonnement au quotidien l'entretien des espaces** permet de réduire les quantités de déchets produits. Tout d'abord, sur la **tonte** qui constitue une partie importante des tâches des agents d'entretien. Aujourd'hui encore, certaines collectivités tondent les gazons trop courts (moins de 5 cm). Cette pratique a plusieurs conséquences et notamment le besoin de tondre plus fréquemment en raison des repousses plus vigoureuses ce qui fragilise également le gazon rendu alors plus sensible aux maladies, à la présence d'adventices et aux stress abiotiques (sécheresse, arrachement). **Augmenter la hauteur de tonte** jusqu'à 8 voire 10 cm permet, en plus d'obtenir un gazon plus viable, une repousse plus lente et donc moins de passages de tondeuse avec les résidus qu'elle génère. Un soin tout particulier doit aussi être mis quant à la **sélection des espèces** : certaines sont connues pour leur **pousse lente**, ce qui limitera les fréquences de passage. La mise en place de **prairies fleuries** permet elle aussi de réduire les volumes de résidus de tonte et apporte un atout esthétique à l'espace.

La **taille des arbustes** mérite aussi d'être repensée. **Le port libre présente plusieurs avantages par rapport à une taille au cordeau**. Outre le fait que cela permet un gain de temps et de favoriser la floraison et la fructification, ne pas tailler ses arbustes réduit considérablement la quantité de déchets verts produits. Des avantages multiples, d'autant plus que tous les arbustes se prêtent au port libre sous réserve de sélectionner l'espèce en fonction de son emplacement, de son développement et de sa taille adulte.